



Besançon, le 23 mai 2019

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Le « Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles » (CPRDFOP), signé le 8 février 2018 par la Région, l'État et les partenaires sociaux, définit des lignes directrices en matière d'adaptation de l'offre de formation aux besoins des individus, des entreprises et des territoires.

La trajectoire visée prend en compte les mutations en cours, qu'elles soient liées au développement des usages du numérique, à la transition énergétique et écologique ou à la transformation de nombreux métiers dans les prochaines années.

La logique de la formation tout au long de la vie nécessite par ailleurs de développer les passerelles entre les voies de formation, de favoriser des parcours différenciés.

Elle doit enfin tenir compte du contexte démographique spécifique au territoire de la Bourgogne-Franche-Comté, et à l'existence de près de 3 500 places vacantes en voie scolaire dans l'appareil de formation professionnelle initiale.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la démarche d'évolution de la carte des formations initiales pour la rentrée 2020.

La procédure se déclinera en deux phases : une déclaration d'intention d'évolution de l'offre, en lien avec les prescriptions de la lettre de cadrage, à remettre avant le 21 juin 2019. Puis, pour un nombre restreint de propositions autorisées à poursuivre en phase 2, la remise d'un dossier complet avant le 30 septembre 2019.

Dans le cadre de l'instruction de cette phase 2, un temps sera consacré à des auditions. Elles vous permettront de venir présenter votre projet devant une assemblée composée de représentants de la Région, des autorités académiques et du monde socio-économique.

Si l'exercice consiste à préparer la rentrée 2020, des propositions qui seraient jugées intéressantes, mais prématurées ou impossibles à mettre en œuvre pour la prochaine rentrée, pourraient être mises en perspective d'une approche pluriannuelle de l'évolution de la carte des formations.

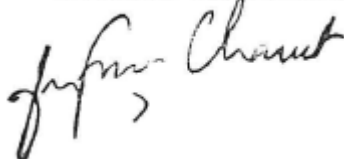
Vous trouverez ci-joint la lettre de cadrage ainsi que la procédure de dépôt des dossiers pour ces deux phases.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté  
Marie-Guite DUFAY  
Présidente



Rectorat de l'académie de Besançon  
Jean-François CHANET  
Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Recteur de l'académie de Besançon  
Chancelier des universités



Rectorat de l'académie de Dijon  
Frédérique ALEXANDRE-BAILLY  
Rectrice de l'académie de Dijon  
Chancelière des universités



Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Vincent FAVRICHON  
Directeur régional

